

Dossier de ré-adhésion 2022

Adhérent·e professionnel·le

Tarif d'adhésion annuel (janvier à décembre) à **prix libre et conscient**

- 1 € à 50 € : adhésion minimum pour augmenter le réseau
- **50 € à 100 € : montant d'équilibre de l'association**
- 100 € à 200 € : soutien à la communication et l'animation du réseau professionnel
- 200 € à 250 € : investissement dans un système de gestion informatique commun à toutes les monnaies locales
- Plus de 250 € : consolidation d'un second poste salarié dans l'association

Nom du partenaire :

Mail :

Règlement par :

- Chèque (à l'ordre de Le Cairn - Monnaie locale et citoyenne)
- Espèce (euros)
- Cairns ou [e]-Cairns
- Virement (IBAN : FR76 4255 9100 0008 0144 2422 904 - BIC : CCOPFRPPXXX)

D'un montant de €

À

Le

Signature

Les bulletins et les règlements d'adhésions (chèque et espèce) doivent être :
- soit retournés à un bénévole de l'association, si cela vous est proposé
- soit renvoyés par courrier à l'adresse postale du Cairn :

Le Cairn, Monnaie locale et citoyenne
7, rue Très Cloîtres
38 000 Grenoble